

**COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2022**

**Assemblée Générale 2023**

**Union** : Il peut être établi, entre Sociétés d'Assurance Mutuelles pratiquant des assurances de même nature, des Unions ayant exclusivement pour objet de réassurer intégralement les Contrats souscrits par ces Sociétés d'Assurance Mutuelles et donner à celles-ci leur « Caution Solidaire ».

Ces Unions ne peuvent être constituées qu'entre Sociétés d'Assurance Mutuelles s'engageant à céder à l'Union, par un Traité de réassurance interne, l'intégralité de leurs risques.

L'Union a une personnalité distincte de celle des Sociétés adhérentes.

Les Unions de Sociétés d'Assurance Mutuelles sont régies pour leur fonctionnement par les règles applicables aux Sociétés d'Assurance Mutuelles, sous réserve des adaptations prévues par Décret en Conseil d'Etat.

Les opérations pour lesquelles les Unions se portent « caution solidaire » sont considérées comme des opérations d'assurance directe. **(Art. L. 322-26-3 du Code des Assurances).**

**L'Union de réassurance du GAMEST a été fondée le 1<sup>er</sup> janvier 1997.** Les Sociétés mutuelles adhérentes sont la **MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances" (MDE)**, la **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA (MALJ)**, la **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE COLMAR (MAVIC)**, la **MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE (MAS)**, la **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE (MAVIM)**, la **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE THANN (MAVIT)**, **LA BRESSANE** et la **MUTUELLE D'ASSURANCES AFFINEO'ASSUR.**



**Siège social : 6 bd de l'Europe – BP 3169 – 68063 MULHOUSE Cedex – Tél. 03 89 35 49 49 Fax 03 89 35 49 50  
[www.gamest.fr](http://www.gamest.fr)**



## ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

### DIRECTION GENERALE

ÉRIC PICARD DIRECTEUR GENERAL

#### EQUIPE DE DIRECTION :

ÉRIC PICARD DIRECTEUR GENERAL

EMMANUELLE BAUCHET DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

BENOIT	STURNY	PRESIDENT
MICHEL	JENNY	ADMINISTRATEUR
PHILIPPE	EISER	ADMINISTRATEUR
ANDREE	KOELHY	ADMINISTRATEUR
FRANCIS	BALAY	ADMINISTRATEUR
CLAUDE	WITZ	1 <sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT
PIERRE	BERGANTZ	ADMINISTRATEUR
GILBERT	STOECKEL	ADMINISTRATEUR
JACQUES	PERRON	ADMINISTRATEUR
DENIS	TERRIER	ADMINISTRATEUR
AICHA	ZAHIR	ADMINISTRATEUR DES SALARIES

### COMITE D'AUDIT

CLAUDE	WITZ	MEMBRE INDEPENDANT
ANTOINE	LEIMGRUBER	
PIERRE	BERGANTZ	
CHRISTINE	FUHRY	

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### COMMISSAIRES TITULAIRES

CABINET	RSM
CABINET	GROSS HUGEL



## LES CHIFFRES CLES (€)

	Exercice N	Var. / N-1
■ <b>Chiffre d'Affaires</b>	70 796 433	(-6.20%)
■ <b>Chiffre d'Affaires hors PREC</b>	66 182 059	(-17.41%)
■ <b>Résultat net</b>	850 370	(+53.68%)
■ <b>Fonds Propres</b>	34 490 301	(+9.52%)
■ <b>Provisions</b>	125 907 916	(-5.35%)
■ <b>Placements financiers et immobiliers</b> (en valeur de réalisation y compris CCNE)	71 323 554	(-2.98%)
■ <b>Ratio de solvabilité 2022 GAMEST</b>	225%	(N-1 : 205%)
■ <b>Ratio de solvabilité 2t2022 Marché :</b>		
- <b>Organismes non Vie</b>	273 %	(N-1 : 261%)





Nous avons l'honneur de vous présenter le Rapport de Gestion du **26<sup>e</sup> Exercice d'activité** du GAMEST relatif aux opérations réalisées au cours de l'Exercice clos le 31 décembre **2022**.

## **APERCU DE L'ANNEE 2022**

### **A. Contexte économique mondial**

La crise sanitaire a depuis amplifié le durcissement du Marché de l'assurance, entraînant par la même occasion, des ajustements (tarifaires, de garanties, de couvertures du risque...) dans les différentes branches. Il convient donc d'appréhender les difficultés dans un environnement assurantiel très contrasté, ultra compétitif, et de pouvoir également y détecter les opportunités offertes par ces évolutions.

Cependant, force est de constater que tous les prix augmentent : les carburants, l'électricité, le gaz, les fruits et légumes, les hôtels, et maintenant, les taux d'intérêt.

La guerre en Ukraine, les confinements successifs en Chine, la pénurie d'énergie qui persiste et les chaînes de production perturbées, ont suscité un fort engouement pour les biens et les services, perturbant ainsi l'équilibre délicat entre l'offre et la demande. Ce qui a pour conséquence de faire grimper les prix à des niveaux record. L'inflation, soit la hausse globale des prix, commence à inquiéter de nombreux gouvernements.

De façon quasi synchronisée, les banques centrales du monde entier s'empressent de relever leurs taux d'intérêt directeurs dans l'espoir de maîtriser l'inflation galopante.

Ainsi, le durcissement des conditions financières entraîne inévitablement une baisse de la consommation dans la majorité des secteurs économiques. Lorsque la demande des biens et des services diminue, leurs prix ont tendance à baisser.

C'est exactement ce que les banques centrales ont l'intention de faire : réduire les dépenses pour freiner l'inflation.

Mais les effets de la politique monétaire peuvent prendre jusqu'à deux ans pour se concrétiser et ne sont donc pas susceptibles d'offrir une solution instantanée aux problèmes les plus urgents.

D'ailleurs, ce qui complique encore plus la situation, c'est que l'énergie est aujourd'hui le principal facteur de l'inflation, fortement alimentée par un élément sans rapport direct avec l'économie : l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

L'essence et l'électricité sont des produits de base que tout le monde utilise, quel que soit leur coût, si bien qu'une baisse rapide de la demande pour baisser les prix ne sera pas aussi simple.

Des banques centrales, comme la Fed, ont fait le pari de prendre des mesures radicales, même si cela risque d'impacter l'économie. Une politique monétaire agressive ressemble à une marche sur une corde raide : rendre l'argent plus cher peut ralentir la croissance, affaiblir les salaires et favoriser le chômage.

### **1. Pouvons-nous réellement envisager un retour de la croissance économique ?**

Il convient de souligner que, ce qui impacte le plus le marché, c'est l'imprévisibilité du Monde, de plus en plus chahuté par de nouveaux risques sous-estimés, ou peu modélisables par les assureurs. Désormais, la compétition va revenir progressivement sur les risques à développement dit « court » (*dommages, transport, tout risque chantier...*).



Sur les risques à développement dit « long », jusque-là pénalisés par la faiblesse persistante des taux d'intérêt, l'inversion soudaine de la tendance de ces taux, laisse entrevoir des perspectives jusqu'alors inattendues ...

La palme revient au risque « Cyber », qui est à la limite de l'assurable. Il va y avoir une phase d'apprentissage pour mieux comprendre les enjeux, distinguer les bons des mauvais risques, aider les clients à améliorer leurs niveaux de protection, trouver les bons équilibres entre transfert et rétention, les bons niveaux de prime.

La crise sanitaire a, néanmoins, eu une conséquence majeure : les assureurs ont clarifié leurs contrats en vérifiant les clauses de garantie et d'exclusion pour éviter le flou autour des garanties de type « Perte d'Exploitation sans dommages ».

## **2. La poursuite de politiques économiques conjoncturelles**

### **Quelles sont les Prévisions 2023 dans le secteur de l'Assurance ?**

De toute évidence, la récession et l'inflation conduiront les assureurs européens à redéfinir leurs stratégies.

Si 2021 a été une année difficile pour les assureurs, la fin de l'année a apporté un semblant de normalité. Les clients ont adopté les nouvelles capacités numériques telles que l'automatisation et les agents intelligents, que les assureurs et leurs partenaires agents/courtiers ont déployées tout au long de 2021. Après des mois de confinement dus à la pandémie, les perspectives du marché étaient positives, toutes les entreprises reprenant leurs activités et les consommateurs continuant à dépenser.

Mais, 2022 nous a pris par surprise !... L'Europe traverse une période de « stagflation » à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à l'impact que cela a eu sur les prix de l'énergie, à une inflation record et à une stagnation du PIB. Cela aura un effet négatif sur les résultats des assureurs.

En 2023, les assureurs accorderont une importance encore plus grande aux décisions de priorisation des nouvelles initiatives et aux budgets associés.

### **En 2023, les Dirigeants du secteur de l'assurance seront confrontés à des perturbations sans précédent.**

Au cours de l'année à venir, les couvertures d'assurance seront réduites ou supprimées, les consommateurs et les petites entreprises étant confrontés à des contraintes de trésorerie. Les équipes techniques devront se préparer à faire face à des budgets réduits et à un examen réglementaire accru de la technologie qui les aidera probablement à prospérer en 2023. Alors que le marché du placement primaire des actions s'effondre, de nombreuses sociétés d'Insurtech se retireront du marché en procédant à des liquidations, à des regroupements ou à des acquisitions d'entreprises. Les assureurs seront contraints de rechercher d'autres sources de revenus.

### **Voici un aperçu de certaines des prévisions concernant le domaine de l'assurance en Europe pour 2023.**

#### **2.1 - Au moins la moitié des 10 plus grands assureurs proposeront des services « à valeur ajoutée » payants**

De plus en plus d'assureurs introduiront de nouveaux services non liés à l'assurance, tels que des services à valeur ajoutée, afin de compenser le déclin des primes et des polices du portefeuille. Le nouveau service d'AXA, visant à atténuer les risques environnementaux en Europe, est un exemple de ces services à valeur ajoutée. Ceux-ci auront un impact plus important chez les assureurs de Particuliers en 2023.

Les consommateurs qui dépensent la totalité de leur budget au Royaume-Uni, sont plus intéressés par des services tels que la réparation, l'achat, la sécurité et la planification anti sinistre de la part de leurs assureurs que les personnes qui se constituent une épargne de sécurité, le segment le plus à l'aise financièrement. Certains assureurs se sont lancés dans la course pour proposer des services à domicile innovants qui prévoient et préviennent les sinistres. L'avantage pour les assureurs ?... Ils obtiennent ainsi des informations sur les souscriptions car ils savent quels clients entretiennent leurs biens.

## 2.2 - Les dépenses informatiques augmenteront de 2 % par an, soit la moitié de ce que les équipes techniques avaient prévu

La réduction des coûts sera l'une des principales préoccupations des sociétés d'assurance jusqu'à la mi-2023. Selon certaines études réalisées, 70 % des décisionnaires des solutions logicielles d'assurance dans le monde ont déclaré que cela serait une priorité pour leur entreprise. Naturellement, les départements informatiques des assurances seront donc confrontés à des réductions budgétaires.

De même, 58 % des personnes interrogées ont déclaré que la réduction des coûts informatiques serait un objectif pour leur entreprise au cours de l'année à venir. Cependant, les réductions budgétaires ne seront pas appliquées uniformément à toutes les priorités technologiques et les assureurs continueront à augmenter les budgets informatiques (*bien que modestement*) en 2023. Les domaines d'investissement comprennent les outils de réduction des coûts opérationnels tels que l'automatisation intelligente et la robotique, le développement d'applications et les outils d'amélioration de l'expérience utilisateur, qui stimulent les revenus et l'expérience client. Même si la réduction de la dette technique restera une priorité absolue, certains assureurs seront prêts à supporter ce coût si cela permet d'acquérir de « nouvelles capacités » qui répondront aux besoins cruciaux des professionnels de l'assurance en 2023.

## 3. Le retour de l'inflation

L'année 2022 a été également celle de l'accélération de l'inflation aux États-Unis et en Zone Euro dans des proportions inégalées. Cette situation est le reflet d'un contexte géopolitique depuis février 2022. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les incertitudes associées ont eu un impact fort sur les prix de l'énergie, entraînant une inflation record et à une stagnation du PIB. On constate que cela a eu et aura un effet négatif sur les résultats des assureurs.

## 4. Une hausse voulue des taux directeurs par les Banques Centrales

A l'évidence, **les banques centrales augmentent leurs taux pour limiter les effets de l'inflation**. Une stratégie qui a des effets sur la valeur des monnaies et permet de revenir à des situations plus économiquement normales.

Que ce soit l'Union européenne, la Suisse ou les États-Unis, tous ont remonté les taux depuis le début de l'année 2022, *une première en dix ans*. C'est la Réserve fédérale américaine qui a lancé ce mouvement en augmentant au début de l'été, la base de son taux directeur deux fois en deux mois de 75 points, puis à nouveau de 75 points le 21 septembre pour des taux qui atteignent les 3,25 %. La FED a clairement indiqué qu'elle n'en resterait pas là.

La Banque Nationale Suisse (BNS) et la Banque Centrale Européenne (BCE) ont suivi la même courbe dans une moindre proportion afin d'amoindrir les effets de l'inflation. Avec un nouvel accroissement de 75 points décidé le 22 septembre dernier, le taux directeur de la BNS est repassé en territoire positif à + 0,5 %, *une première depuis 2014*.

En conséquence, la Suisse subit une inflation bien moindre avec une hausse des prix inférieure autour de 3 %.

La BCE avait déjà augmenté de 50 points de base en juillet, puis de 75 points mi-septembre portant son taux directeur à 1,25 %. Il est constaté ainsi un retour à des taux d'intérêts au coût de l'argent, dans une situation saine et normale.

**La hausse des taux directeurs est donc un choix de survie économique avant tout**, alors même qu'il fait courir le risque d'une récession en particulier aux États-Unis, qui sont en situation paradoxale de baisse de leur PIB et de plein emploi. Le pic inflationniste était attendu sur la fin de l'année 2022 début 2023. Il faut casser l'inflation sans casser la croissance économique, analysent certains économistes. Les banques centrales doivent réaliser un exercice d'équilibrisme en luttant contre l'inflation sans asphyxier l'économie et pouvoir injecter de l'argent, pour que les entreprises comme les particuliers puissent continuer à alimenter le moteur économique.

## B. Contexte du secteur de la Réassurance

2023 s'ouvre sur un monde de l'assurance transformé : la survenance d'événements climatiques majeurs et les bouleversements de l'environnement économique et financier, ont impacté le résultat et le bilan des compagnies en 2022. Ils les obligent également à adapter, voire à repenser leurs politiques : souscription, tarification, financement, réassurance...

Dans ce dernier domaine, le renouvellement 2023 aura amorcé un tournant majeur dans le cycle de marché, mettant fin à une phase « surcapacitaire » d'au moins deux décennies. Les réassureurs ont bien évidemment redressé très significativement leurs tarifs, mais ils en ont également profité pour revoir fortement à la hausse leur point d'intervention. Ce qui amène naturellement les Cédantes à se questionner sur le risque conservé, leur appétit au risque et la manière de partager la volatilité et la valeur avec les réassureurs.

## C. Contexte du Secteur de l'Assurance

Il convient de rappeler que la crise sanitaire a eu plusieurs conséquences brutales pour le monde de l'assurance dans ses relations avec ses clients.

La première a été durant le confinement, une distanciation forcée avec les clients ;

La deuxième, une détérioration de l'image des assureurs, essentiellement vis-à-vis de la clientèle de professionnels et d'entreprises, du fait de l'incompréhension de ces derniers de l'impossibilité des assureurs de couvrir les pertes d'exploitation causées par le ralentissement brutal, voire l'arrêt pour certains, de leur activité ;

La troisième, la mise en évidence de la nécessité de l'intégration de services dans leurs offres.

Cette crise accélère, par ailleurs, des tendances de fond déjà à l'œuvre : l'explosion des modes de consommation digitaux, le déluge des datas avec de nouvelles possibilités de Scoring quasi individualisées, dans un contexte économique et démographique qui tend l'équilibre financier des différents acteurs, chamboule les modèles classiques de l'assurance et pose de nouveaux défis aux assureurs.

## D. Les évolutions incontournables d'un monde qui change

Les Assureurs sont confrontés maintenant à de nouvelles situations :

- **Le risque climatique est désormais une réalité**
- **Le risque pandémique, un nouveau risque à prendre en compte sur la durée**
- **La santé s'impose comme sujet majeur**
- **À nouvelles mobilités, nouveaux produits d'assurance**

## E. Impact des pertes d'exploitation liées au COVID en 2022

Dans la continuité de l'Exercice 2021, le risque lié à la sollicitation de la garantie « Perte d'Exploitation » à la suite des arrêts imposés, des restrictions des plages horaires d'ouverture des activités des entreprises pendant la phase COVID et aux différents jugements des Tribunaux en 2022 sur l'interprétation des clauses litigieuses des assureurs, laissent « planer » des conséquences futures difficilement chiffrables avec certitude.

Dans un tel contexte, il a été constaté que de nombreuses déclarations ont été faites aux Compagnies d'assurance depuis 2020. Ce phénomène s'est légèrement accentué sur le marché en 2022 et ce, à titre conservatoire, afin d'éviter la prescription biennale. A quelques exceptions près, elles ont toutes donné lieu à un refus d'indemnisation au motif que la Perte d'Exploitation devait être la conséquence d'un dommage matériel.

Au sein du GAMEST, de tels dossiers sinistres ont été appréhendés selon plusieurs stades à la suite des déclarations effectuées et/ou sollicitations reçues :



- Cas 1 : « Sans Suite » car la garantie n'est pas mobilisable ;
- Cas 2 : En cas d'assignation, il a été retenu une provision à 50 % du montant de la réclamation en respectant le principe d'une probabilité de 50 % d'être condamné in fine ;
- Cas 3 : classés « Sans suite » à l'issue d'un jugement favorable au GAMEST et sans appel ;
- Cas 4 : En cas d'appel, approche identique au Cas 2 ci-dessus.

Le raisonnement qui est retenu pour l'évaluation « raisonnable » du risque d'indemnisation a été le suivant :

- Compte-tenu de la situation particulière, de l'impact médiatique autour de la position des assureurs et du risque d'interprétation plausible par les Tribunaux de la rédaction de la garantie Perte d'exploitation actuelle, nous avons souhaité avoir une approche ni trop pessimiste, ni trop optimiste d'une telle situation ;
- Nous considérons, dès lors qu'une assignation est/serait officielle, que l'interprétation de la garantie peut nous exposer à un risque de condamnation à 50 %, après un jugement sur le fond devant une Cour d'Appel à notre initiative ;

Nonobstant et à titre subsidiaire en cas de décisions malheureusement défavorables de la Cour d'Appel pour les Mutuelles, le GAMEST n'hésitera pas à faire appel en garantie les réassureurs. En effet, nous considérons qu'ils doivent suivre le sort des Cédantes car la rédaction des Traités de réassurance laisse également « planer » une certaine interprétation dans une telle situation.

Il convient de souligner, eu égard aux comportements de ce type de dossiers et des premiers jugements rendus par les Tribunaux au niveau du marché, que l'appréciation de la situation par le GAMEST pour l'évaluation des IBNR concernés, ne présente pas d'incohérences.

## F. Contexte de l'Union GAMEST

Malgré la conjoncture inédite évoquée supra, l'Exercice **2022** fut une année de développement mitigée du Chiffre d'Affaires avec :

- L'arrêt choisi de certains Partenariats avec des Courtiers grossistes ;
- La séparation avec la Mutuelle SMAB ;
- Une progression du portefeuille « classique » en légère hausse ;
- Un contexte économique inflationniste peu propice au développement.

Cela étant, le Plan stratégique du GAMEST, initié en 2018, reste d'actualité avec quelques ajustements qui ont été nécessaires sur certains types de portefeuille.

Néanmoins, il se poursuit au travers des axes suivants :

- Le renforcement des efforts de rigueur dans la souscription ;
- La poursuite de la mutualisation des moyens mis à disposition avec la 6<sup>ème</sup> année de plein exercice des Services mutualisés sinistres en dommages aux biens utilisés par 7 des 8 mutuelles adhérentes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- La réflexion du Comité GAMEST EXCELLENCE dans le cadre de la recherche d'un fonctionnement efficient ;
- La mise en place d'une démarche de « **Révision Stratégique** » au sein de l'Union GAMEST depuis novembre 2022 ;
- La validation d'un budget de fonctionnement GAMEST intégrant des investissements pour la consolidation des moyens techniques et humaines ;
- Une réflexion lancée pour la mise en place de Produits Communs avec le changement des moyens de distribution avec le projet Web Souscription ;

- Des mesures tarifaires 2023 respectant la variation des indices notamment pour les garanties cédées en réassurance ;
- Le lancement d'une démarche d'amélioration technique du portefeuille des Mutuelles dans l'optique d'une meilleure approche des cessions et négociation des programmes de réassurance

L'encaissement de **66 182 K€** (*hors provision pour risques en cours*) s'inscrit ainsi en diminution de **17.41%** par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par l'arrêt souhaité de Partenariats avec des Courtiers « grossistes », notamment, sur les branches Automobile depuis le 31/12/2021 et le départ de la SMAB à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le nombre de Contrats assurés passe ainsi de 200 095 en 2021 à 178 356 en 2022 du fait de la séparation avec la SMAB au 01/01/2022 et à l'arrêt de certains Partenariats comme évoqué ci-dessus. En revanche, grâce à la poursuite de notre stratégie de saturation de nos portefeuilles avec des produits fidélisant (*Protection juridique, Prévoyance...*), le développement s'est poursuivi sur le Portefeuille traditionnel.

Les sinistres ont représenté **79.10 %** des cotisations de l'année contre 75.39% en 2021.

La sinistralité s'est ainsi dégradée de 3.7 points par rapport à 2021. L'année ayant connu quelques sinistres incendie d'importance relative, une fréquence significative sur certains partenariats automobiles et des événements climatiques grêle en milieu d'année.

Sur le plan des Placements Financiers, notre approche prudente s'est poursuivie. Le résultat financier net (*y compris les frais de gestion interne et mandat de gestion*) a été de 641 k€ contre 765 k€ en 2021, soit une dégradation du résultat de l'ordre de 16.2 %. Pour rappel, 2021 avait été marquée la vente de 2 obligations ayant générée un profit net de 182 k€, décisions totalement exceptionnelles puisque la politique du GAMEST reste de conserver les obligations jusqu'à l'échéance.

## STRUCTURE DE L'UNION

Le Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est, Union de Réassurance au sens de l'Article L 322-26-3 du Code des Assurances, réunit les Sociétés d'Assurance Mutuelle suivantes :

- la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances" (MDE),
- la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA (MALJ),
- la MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE COLMAR (MAVIC),
- la MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE (MAS),
- la MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE (MAVIM),
- la MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE THANN (MAVIT),
- LA BRESSANE,
- la MUTUELLE D'ASSURANCES AFFINEO'ASSUR.

Ces Sociétés d'Assurance Mutuelle, à vocation locale ou régionale, exercent leurs activités en s'appuyant sur leur propre organisation sociale et commerciale, et sont protégées par la « réassurance intégrale » et la « caution solidaire » du GAMEST, Union de réassurance.

Le résultat de leurs activités respectives s'établit comme suit :

Données en k€	MALJ	MDE	MAVIC	MAS	AFFINEO	BRESSANE	MAVIM	MAVIT	GAMEST
Encaissement ( <i>hors PREC</i> )	22 068	27 972	2 872	1 499	1 699	4 432	3 268	2 289	66 182
Résultat	535	82	-19	-34	-156	-131	164	-61	850
Capitaux Propres	10 596	1 015	4 314	548	-27	7 160	8 305	551	34 490

## FONDS D'ETABLISSEMENT

Conformément aux règles du Code des Assurances qui régissent les Sociétés d'Assurance Mutuelles, le GAMEST dispose de ses Capitaux Propres intégrant un Fonds d'Etablissement renforcé en 2022 de l'émission de nouveaux Certificats Mutualistes souscrits auprès des mutuelles à hauteur de 2 220 K€

## GOVERNANCE

Depuis le 23.01.2014, l'Union du GAMEST est organisée en Direction Générale avec un Conseil d'Administration, organe composé de membres du Conseil d'Administration des mutuelles adhérentes du Groupe, en respect des dispositions statutaires de l'Union.

Conformément aux Dispositions issues de l'Ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, le GAMEST a, depuis le mois de juillet 2015, un dispositif de « Dirigeants effectifs » et de fonctions clés (Conformité, Gestion des risques, Actuariat, Audit interne).

La Direction Générale a été renforcée en septembre 2018 avec la constitution d'une équipe de Direction pilotée par Éric PICARD, Directeur Général, et complétée d'Emmanuelle BAUCHET, Directrice Générale Adjointe.

Le Conseil d'Administration s'est doté d'un Comité d'Audit assurant le suivi des processus de gestion, d'informations financières et de Contrôle interne. Ce comité remplit, en outre, la fonction clé d'Audit interne du Groupe.

L'ensemble du dispositif a été notifié comme il se doit auprès de l'ACPR.

Il est également à noter que la quasi-totalité des membres du Conseil d'Administration du GAMEST a fait l'objet d'un renouvellement des mandats pour 6 ans à l'issue de l'Assemblée Générale de septembre 2020.

## ORIENTATION & STRATEGIE

En 2022, **16 542 K€**, soit 24.99 % du C.A. (hors PREC) ont été distribués, au titre de la Participation, à nos mutuelles adhérentes. Ce taux baisse de 1.73 points par rapport à 2021.

Dans le même temps, le GAMEST affiche un résultat avant impôt de 1 073 K€, contre 829 K€ en 2021.

Du fait de la séparation d'une mutuelle de l'Union GAMEST au 1<sup>er</sup> janvier 2022, de l'arrêt volontaire de partenariats avec des courtiers grossistes pour lesquels les résultats techniques étaient loin d'être satisfaisants, le tout combiné à une conjoncture économique inflationniste, l'exercice a enregistré une baisse du Chiffre d'Affaires de 6,2 %. Il a été également marqué par une sinistralité particulière qui a eu des impacts sur un certain nombre de structures du GAMEST.

Malgré les résultats déficitaires de plusieurs structures, l'exercice a permis de générer, une nouvelle fois, un résultat cumulé bénéficiaire. Force est de constater que les résultats obtenus depuis plusieurs années continuent à renforcer, au-delà de sa solidité financière, la capacité d'actions de l'Union. Le GAMEST et les Mutuelles adhérentes sont ainsi toujours armées pour continuer à adapter leur modèle aux nouvelles contraintes et enjeux. L'Union va ainsi poursuivre sa transformation afin d'être toujours plus solide et performante : des plans d'actions visent ainsi à améliorer sa compétitivité, assurer son développement et rechercher continuellement la satisfaction de ses sociétaires.

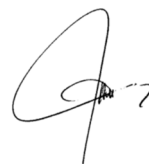
Cette volonté s'est traduite dès septembre 2018 avec le lancement du projet « GAMEST Excellence ». Ce programme de transformation a pour objectif d'atteindre d'ici, quelques années, les meilleurs standards du marché en termes de qualité client. Une revue permanente et en profondeur de nos modèles d'organisation a abouti au lancement de chantiers structurants visant l'atteinte de critères élevés de performance et de qualité : déploiement d'un Service de Protection Juridique dédié aux Professionnels, lancement des « Produits Communs », digitalisation de la distribution par la mise en place de l'OAV (*Outil d'Aide à la Vente*), mise en place d'une GED plus dynamique, lancement fin 2022 d'une Révision Stratégique...

La Gouvernance du GAMEST est convaincue que l'atteinte d'un niveau de maturité de son fonctionnement doit passer maintenant par la mise en place d'une « réflexion stratégique » partagée/appropriée par toutes les Cédantes.

**Benoît STURNY**  
Président du Conseil d'Administration



**Éric PICARD**  
Directeur Général



# RAPPORT DE GESTION

## I. - L'ACTIVITE TECHNIQUE

L'encaissement de **70 796 K€** (y compris PREC) au 31.12.2022, en diminution par rapport à 2021, voit sa ventilation du portefeuille modifiée, avec notamment :

- L'arrêt des partenariats notamment sur la branche RC Automobile et Construction ;
- Le départ de la SMAB qui connaissant un fort encaissement notamment en Pertes pécuniaires diverses.

La ventilation par domaine d'activité s'établit comme suit :

ENCAISSEMENT en K€	Encaissement		Variation
	2021	2022	
Dommages aux biens des particuliers	21 937	20 142	-8,18%
Automobile	18 195	20 636	13,42%
Dommages aux biens des professionnels	16 300	15 274	-6,29%
Responsabilité Civile générale (spécifique)	1 261	947	-24,86%
Catastrophes naturelles	3 267	3 088	-5,48%
Assurance construction	339	200	-41,13%
Assurance de personnes	4 158	3 964	-4,64%
Protection juridique	2 205	2 629	19,24%
Pertes pécuniaires diverses	7 813	3 916	-49,88%
<b>TOTAL</b>	<b>75 474</b>	<b>70 796</b>	<b>-6,20%</b>

La Charge Sinistre brute (*y compris tardifs*) s'élève à **79.10 %** des Cotisations (hors PREC) en dégradation de près de 4 points par rapport à 2021.

Conscients de la fragilité de nos activités du fait de notre taille relativement modeste qui reste sensible à la survenance d'évènements majeurs, nous mettons ainsi un point d'honneur à l'optimisation de nos couvertures de réassurance et à l'amélioration de notre rentabilité.

En parallèle, un plan d'actions sur les partenariats avait été initié en 2020 afin d'apprécier au mieux leurs impacts sur les résultats de l'Union et prendre les mesures adéquates aux besoins. Ainsi, 4 partenariats ont d'ores et déjà été résiliés à effet du 31 décembre 2021 (*Eurodommages, Progeas, Ami3f et Best Hôtel*) et, sur 2022, les partenariats restants ont fait l'objet d'une analyse particulière et ont conduits à l'arrêt de 3 d'entre eux (*AMY MAM'S, Assurone et Depeyre*).

### Les Charges d'Exploitation

Elles représentent le coût des missions et de l'organisation dont est investie la structure du GAMEST au service et pour le compte des Mutuelles de l'Union. Charges et investissements répondent aux conditions nécessaires d'une gestion optimisée de la réassurance, de la solvabilité et de l'informatique de l'Union.

Parmi ceux-ci, figure la mise en œuvre d'une Gouvernance opérationnelle ayant le pouvoir d'agir en représentation de l'ensemble, pour se conformer à l'évolution Réglementaire Européenne, solution efficace et pérenne pour les activités de l'Union.

Enfin, elles couvrent les dépenses liées à la gestion de la réassurance, de l'encadrement des Sociétés de l'Union et de la mutualisation des Services (Assurances de personnes, Sinistres corporels, Comptabilité et Système d'informations, Commissariat aux Comptes, audits et la gestion des sinistres Dommages aux biens/Auto pour les Mutuelles qui le souhaitent) qui leur sont destinés.

En 2022, le coût de fonctionnement de l'Union s'est élevé à **4 399 K€** et représente au global **6.21 %** de l'encaissement total. L'augmentation du taux de chargement (5.39% en 2021) résulte à la fois des investissements, notamment en termes de ressources humaines et de développements informatiques, qui ont été poursuivis sur 2022 et de la baisse du Chiffre d'Affaires.

### Dettes fournisseurs, à la clôture par échéance

RUBRIQUE	30 jours		60 jours		90 jours		120 jours	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Fournisseurs	147 671	329 286					657 048	54 103
<b>TOTAL</b>	<b>147 671</b>	<b>329 286</b>					<b>657 048</b>	<b>54 103</b>

Les Dettes fournisseurs à 120 jours comprennent exclusivement les soldes débiteurs des Mutuelles au 31/12/2022 qui, conformément à la Convention de réassurance liant le GAMEST et les Mutuelles, sont exigibles au 15 avril **2023**.

## II. - L'ACTIVITE FINANCIERE

2022 fut marquée par une envolée de l'inflation (de 4,9% en janvier à 10,1% en novembre en Zone Euro) face à laquelle les Banques Centrales ont réagi en faisant rapidement augmenter leurs taux d'intérêt, dégradant progressivement les perspectives de croissance économique.

La réaction des marchés a été brutale et assez inédite : tant les actions que les obligations ont connu une performance nettement négative.

Forte d'un encours de placement de **71 324 K€ (valeur de réalisation y compris CCNE)**, la politique du GAMEST vise à optimiser la poche sécuritaire tout en maintenant les liquidités nécessaires à nos activités.

C'est dans ces conditions que nous avons réalisé un produit financier net comptable de **641 K€**, soit un rapport de rendement de **0.9%**.

## III. - L'ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le GAMEST n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement sur l'exercice.

## IV. - RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution négative de l'encaissement **2022** repose principalement sur :

- Le départ de la SMAB à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- L'arrêt de nombreux partenariats avec effet 31/12/2021 et 31/12/2022
- Une croissance mitigée pour les mutuelles.

Malgré la dégradation du SP Brut sur 2022, les résultats techniques nets de réassurance avant chargement sont stables et représentent 32.14% de l'encaissement (hors PREC) contre 31.79% en 2021.



L'Exercice 2022 permet ainsi de :

- Servir une redistribution de **16 542 K€** en faveur des Mutuelles (Participation) ;
- Dégager un résultat net de **850 K€** destiné au renforcement des fonds propres du GAMEST.

Le taux de distribution s'est élevé à 25.0 %, en diminution par rapport à 2021 (26.7%) et ne permet ainsi qu'à 3 mutuelles de présenter un résultat positif.

L'évolution du taux de distribution étant principalement impacté par l'évolution du taux de chargement du GAMEST comme mentionné ci-dessus et une conservation de résultat au niveau du GAMEST plus importante.

Ces résultats doivent nous encourager à persévérer dans nos efforts pour améliorer l'efficacité de notre organisation, accentuer la maîtrise de nos engagements techniques et poursuivre notre stratégie de développements rentables.

En conclusion de l'Exercice 2022, les Capitaux propres du GAMEST se confortent de 9.52 % à **34 490 301 €**.

#### Evolution du résultat des 5 dernières années (en €)

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Capitaux Propres</b>	<b>29 306 682</b>	<b>29 749 761</b>	<b>30 196 614</b>	<b>31 492 316</b>	<b>34 490 301</b>
dont Fonds d'Etablissement	24 320 000	24 320 000	24 320 000	25 125 000	27 345 000
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Résultat technique	435 986	614 165	739 728	506 706	785 188
Résultat net	685 625	545 529	528 811	553 335	850 370
Résultat avant impôts	693 692	799 331	776 728	829 251	1 073 205
Impôts sur les bénéfices	8 067	253 802	247 917	275 916	222 835
<b>Participation au résultat des Mutuelles membres de l'Union</b>	<b>16 250 565</b>	<b>13 291 804</b>	<b>23 276 070</b>	<b>21 414 748</b>	<b>16 541 615</b>
<b>Participation à la provision pour égalisation</b>		<b>-500 000</b>	<b>+500 000</b>		
<b>% participation / encaissement</b>	<b>31%</b>	<b>22%</b>	<b>32%</b>	<b>27%</b>	<b>25%</b>

## V. - PERSPECTIVES

L'évolution permanente de la législation et de la jurisprudence ont, à nouveau, impacté structurellement notre activité, en augmentant la charge liée au respect des Obligations réglementaires. Des travaux de consolidation de nos structures se poursuivent pour renforcer notre capacité d'adaptation, notre qualité de service et notre maîtrise des risques.

En 2022, les actions de sécurisation de notre rentabilité technique se poursuivent autour de la surveillance constante du portefeuille et des Courtiers.



## VI. - RISQUES

Au cours de l'exercice 2022, un Audit interne dans les domaines de la Sécurisation de notre Système d'Informations a été réalisé. Un Plan de recommandations a été établi et sera mis en œuvre sur 2023-2024 afin d'atteindre un niveau satisfaisant dans le cadre de la protection des données.

## VII. - EVENEMENTS POST-CLOTURE

Il convient de noter qu'aucun événement susceptible de modifier les Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

## VIII. - CONCLUSION

En conclusion, 2022 fut une nouvelle année vouée à la poursuite de la construction d'une meilleure organisation de l'Union GAMEST. Cela s'est traduit par la mise en place d'une réflexion stratégique associant les Présidents des différentes structures et leurs Directeurs respectifs.

Malgré un Exercice toujours impacté par les conséquences d'un contexte sanitaire passé sans précédent et d'une conjoncture économique fortement inflationniste, le développement du Chiffre d'Affaires fut conforme aux attentes. Cependant, les efforts et les investissements devront être poursuivis en 2023 afin de passer un cap supplémentaire dans la mise en place d'une organisation plus efficiente, permettant d'assurer une professionnalisation et une solidité financière accrue au service des Cédantes et de leurs sociétaires. C'est tout le sens du projet GAMEST EXCELLENCE initié depuis septembre 2018 et de la Réflexion Stratégique lancée en novembre 2022, actuellement en cours...

Fait à Colmar, le 06 avril 2023

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**





# COMPTE DE RESULTAT (en €)

## a u 31 DECEMBRE 2022

### COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
<b>Primes acquises</b>					
Primes émises	+	65 028 583	35 102 032	29 926 550	36 050 352
Variation des primes acquises non émises	-	108 520		108 520	58 510
Prime à annuler	+	-56 280		-56 280	64 290
Variation des primes non acquises	+	1 318 276	124 107	1 194 169	552 909
Variation provisions pour Risques en cours	+	4 614 374	4 630 876	-16 502	-634 417
	+	<b>70 796 433</b>	<b>39 857 016</b>	<b>30 939 417</b>	<b>35 974 624</b>
<b>Produit des Placements alloués</b>	+	<b>353 416</b>		<b>353 416</b>	<b>442 161</b>
<b>Autres Produits techniques</b>	+	<b>99 300</b>		<b>99 300</b>	<b>77 100</b>
<b>Charges des sinistres</b>					
Prestations et frais payés	-	38 580 775	18 267 771	20 313 004	20 488 828
Variation des Provisions SAP	-	- 919 082	-1 528 508	609 425	3 676 473
	-	<b>37 661 693</b>	<b>16 739 263</b>	<b>20 922 430</b>	<b>24 165 301</b>
<b>Participation aux résultats</b>					
Participation aux bénéfices du Résultat	-	<b>16 541 615</b>		<b>16 541 615</b>	<b>21 414 748</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>					
Frais d'acquisition	-	296 458		296 458	283 421
Frais d'administration	-	469 499		469 499	420 876
Commissions reçues des réassureurs	+		9 230 826	9 230 826	11 813 699
	-	<b>765 957</b>	<b>9 230 826</b>	<b>8 464 869</b>	<b>11 109 401</b>
<b>Autres charges techniques</b>	-	<b>1 620 645</b>		<b>1 620 645</b>	<b>1 520 534</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>	-	<b>-12 876</b>		<b>-12 876</b>	<b>- 4 002</b>
<b>Résultat technique de l'assurance non-Vie</b>	+	<b>14 672 115</b>	<b>13 886 927</b>	<b>785 188</b>	<b>506 706</b>

**COMPTE DE RESULTAT (en €)**  
**au 31 DECEMBRE 2022**

**COMPTE NON TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE**

		Opérations 2022	Opérations 2021
<b>Résultat technique de l'assurance Non-Vie</b>	+	<b>785 188</b>	<b>506 706</b>
<b>Produits non techniques</b>	+		
<b>Produits de placements</b>			
Revenu des Placements	+	862 909	624 551
Reprise Provisions pour dépréciation durable	+	1 932	501 853
Profits provenant de la réalisation des Placements	+	57 797	165 595
	+	<b>922 638</b>	<b>1 291 999</b>
<b>Charges des Placements</b>			
Dotation pour dépréciation durable	-	14 774	
Amortissements des Immeubles	-	34 411	34 411
Perte / Réalisations	-	0	392 444
Intérêts	-	44 676	25 263
Frais de Gestion	-	42 819	55 650
Dotations amort. des diff./prix remboursement	-	144 525	19 525
	-	<b>281 204</b>	<b>527 293</b>
<b>Produits des placements transférés</b>	-	<b>353 416</b>	<b>442 161</b>
<b>Produit exceptionnel</b>	+	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charge exceptionnelle</b>	-	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôts sur bénéfice</b>	-	<b>222 835</b>	<b>275 916</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	+	<b>850 370</b>	<b>553 335</b>

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en €)

<b>ACTIF</b>	EXERCICE 2022			2021
	Montant brut	Amortissement et provisions pour dépréciation	Montant Net	Montant Net
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>442 972</b>	<b>352 274</b>	<b>90 698</b>	<b>4 201</b>
<b>PLACEMENTS</b>				
Immeuble d'exploitation	986 969	366 969	620 000	620 000
Immeuble hors exploitation	223 000	33 816	189 184	195 138
Actions et titres cotés	5 360 149	48 800	5 311 349	5 504 226
Comptes à terme – Livrets	43 578 413		43 578 413	48 996 270
Prêt	500 000		500 000	500 000
Placements dans des entreprises liées	496 000		496 000	496 500
Obligations et autres Revenus fixes	22 148 233		22 148 233	16 122 551
	<b>73 292 765</b>	<b>449 585</b>	<b>72 843 179</b>	<b>72 434 686</b>
<b>PARTS DES REASSUREURS DANS PROV. TECHN.</b>				
Provisions pour primes non acquises	641 999		641 999	766 106
Provisions pour sinistres	82 290 892		82 290 892	83 819 400
Provisions pour Risques en cours	802 037		802 037	5 432 913
	<b>83 734 928</b>		<b>83 734 928</b>	<b>90 018 419</b>
<b>CREANCES</b>				
Créances nées d'opérations d'assurances acceptées	629 750		629 750	738 270
CC des Cessionnaires débiteurs	2 156 170		2 156 170	2 034 518
CC Cédants débiteurs	6 926 951		6 926 951	6 925 410
Autres créances : Etat, Org. Séc. Soc. et Collectivités	54 352		54 352	
Débiteurs Divers	1 122 267		1 122 267	856 851
	<b>10 889 491</b>		<b>10 889 491</b>	<b>10 555 049</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>				
Autres immobilisations financières	3 685		3 685	3 685
Actifs corporels d'exploitation	547 401	305 202	242 199	116 984
Banque	3 587 274		3 587 274	1 135 087
	<b>4 138 360</b>	<b>305 202</b>	<b>3 833 158</b>	<b>1 255 756</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Coupons courus non échus	373 027		373 027	277 022
Autres comptes	173 692		173 692	123 048
Provision Frais Gestion sin. Ch. Cédantes	2 809 549		2 809 549	3 062 475
Différence s/prix de rembours. à percevoir	59 983		59 983	7 553
	<b>3 416 252</b>		<b>3 416 252</b>	<b>3 470 098</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>175 914 768</b>	<b>1 107 062</b>	<b>174 807 706</b>	<b>177 738 208</b>



# BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en €)

P A S S I F	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Fond d'Etablissement Constitué	27 345 000	25 125 000
<i>Dont Certificats Mutualistes</i>	9 225 000	7 005 000
Réserve de capitalisation		
Réserve pour éventualités diverses	6 294 930	5 813 982
Résultat de l'exercice	850 370	553 335
	<b>34 490 301</b>	<b>31 492 316</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>		
Provisions pour primes non acquises	5 336 906	6 655 182
Provisions pour sinistres	114 026 208	115 033 976
Provisions pour frais Gestion Sinistre	2 898 235	3 062 475
Provisions pour Risques en cours	1 632 754	6 247 128
Provisions pour Risques croissants	613 812	626 688
Provisions pour égalisation	1 400 000	1 400 000
	<b>125 907 916</b>	<b>133 025 449</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>57 671</b>	<b>95 685</b>
<b>DEPOT RECU DES REASSUREURS</b>	<b>2 067 122</b>	<b>1 834 023</b>
<b>AUTRES DETTES</b>		
Dettes nées d'opérations d'assurance	806 193	643 250
CC Cessionnaires créditeurs	5 059 602	3 878 889
C.C. cédantes	54 103	657 048
Dettes auprès des Ets de crédit	5 000 000	5 000 000
Autres dettes : Personnel	241 475	222 952
Etats, Organismes Séc. Soc. et Collectivités	230 116	262 573
Créanciers divers	523 813	368 930
	<b>11 915 301</b>	<b>11 033 642</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Amortissements différences s/ prix de remboursement	189 854	46 492
Commissions reçues d'avance des Réassureurs	179 542	210 600
	<b>369 396</b>	<b>257 092</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>174 807 706</b>	<b>177 738 208</b>



ENGAGEMENT HORS BILAN		
VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES REASSUREURS	77 227 761	59 662 639
VALEURS DONNEES EN NANTISSEMENT PRET DE TITRES	6 063 781	6 172 509
VALEURS RECUES AU TITRE DU PRET DE TITRES	5 000 000	5 000 000



**VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET  
ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES**  
Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 343-10 et R 343-9

**212 IMMEUBLE DE PLACEMENT**

Nombre	Code ISIN	Désignation	Valeur Brute	Amortissement / Dépréciation	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
		Appartement DIJON	223 000	33 816	189 184	220 000
<b>TOTAL IMMEUBLE D'EXPLOITATION</b>			<b>223 000</b>	<b>33 816</b>	<b>189 184</b>	<b>220 000</b>

**219 IMMEUBLE D'EXPLOITATION**

Nombre	Code ISIN	Désignation	Valeur Brute	Amortissement / Dépréciation	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
		Immeuble Rue Gambetta COLMAR	986 969	366 969	620 000	620 000
<b>TOTAL IMMEUBLE D'EXPLOITATION</b>			<b>986 969</b>	<b>366 969</b>	<b>620 000</b>	<b>620 000</b>

**230 ACTIONS ET TITRES ASSIMILES**

Nombre	Code ISIN	Désignation	Valeur Brute	Amortissement / Dépréciation	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
809	FR0000125007	SAINT GOBAIN	51 704	14 774	36 931	36 931
4 162	GB0005405286	HSBC HOLDINGS	58 268	34 026	24 242	24 242
1 180	FR0010109165	Oddo Proactif Europe part A	227 634	-	227 634	218 001
51	FR0010277285	EXANE PLEIADE FUND A EUR.	572 666	-	572 666	651 293
3 663	LU0284394151	DNCA INVEST EUROSE 1 CAP.4DEC	622 321	-	622 321	661 627
43	LU0616900691	EXANE PLEIADE FUND A EUR.	523 092	-	523 092	555 098
63	FR0011052844	CPR EUROLAND PREM.I FCP 3DEC	744 823	-	744 823	836 181
41	FR0000165912	CANDRIAM OBL-INTER S 3DEC SI.	929 086	-	929 086	921 587
1 517	FR0011801596	ELYSEES PIERRE	860 220	-	860 220	1 176 434
2 472	FR0000939902	PFO2	404 014	-	404 014	443 328
1 538	FR000719180001	RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	366 321	-	366 321	433 009
<b>TOTAL ACTIONS ET TITRES COTES</b>			<b>5 360 149</b>	<b>48 800</b>	<b>5 311 349</b>	<b>5 957 731</b>

**233200 FONDS EN DEPOT**

Nombre	Code ISIN	Désignation	Valeur Brute	Amortissement / Dépréciation	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
		Livret Associat° Instit	4 191 808	-	4 191 808	4 191 808
		Livret Associat° Instit	2 910 558	-	2 910 558	2 910 558
		Livret Asso Plus	2 002 083	-	2 002 083	2 002 083
		Livret Association	1 869 377	-	1 869 377	1 869 377
		CAT PREAVIS 000003	500 000	-	500 000	503 378
		CAT PREAVIS 000002	500 000	-	500 000	503 378
		CAT PREAVIS 000001	484 587	-	484 587	487 861
		CAT PROGRESSIF 3 ANS	620 000	-	620 000	621 309
		CAT PREAVIS 000001 380	5 000 000	-	5 000 000	5 032 178
		CAT PREAVIS 000001 315	5 000 000	-	5 000 000	5 028 274
		CAT PREAVIS 000001 216	5 000 000	-	5 000 000	5 018 700
		CAT 93005853492 DAT N°1	1 000 000	-	1 000 000	1 000 986
		CAT 93004853308 DAT N°3	1 000 000	-	1 000 000	1 000 838
		CAT 93005853492 DAT N°2	1 000 000	-	1 000 000	1 001 351
		TEMPO PREAVIS 25052211	1 000 000	-	1 000 000	1 001 580
		TEMPO PREAVIS 25052212	1 000 000	-	1 000 000	1 001 580
		CAT2524016827-001	5 000 000	-	5 000 000	5 001 796
		CAT2524016827-002	5 000 000	-	5 000 000	5 001 796
		CAT PREAVIS 000004	500 000	-	500 000	503 378
<b>TOTAL FONDS EN DEPOTS</b>			<b>43 578 413</b>	<b>-</b>	<b>43 578 413</b>	<b>43 682 209</b>



## 250500 PARTICIPATION DANS ENTREPRISE

Nombre	Code ISIN	Désignation	Valeur Brute	Amortissement / Dépréciation	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
4 960		PARTS GIE GIGAM	496 000	-	496 000	496 000
<b>TOTAL ACTIONS ET TITRES NON COTES</b>			<b>496 000</b>	<b>-</b>	<b>496 000</b>	<b>496 000</b>

## 234 300 PRÊT CONSENTI

Nombre	Code ISIN	Désignation	Valeur Brute	Amortissement / Dépréciation	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
		PRÊT AFFINEO	500 000	-	500 000	500 000
<b>TOTAL ACTIONS ET TITRES NON COTES</b>			<b>500 000</b>	<b>-</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>SOUS TOTAL R 343-10</b>			<b>50 921 531</b>	<b>415 769</b>	<b>50 505 762</b>	<b>51 255 940</b>

## 231000 OBLIGATIONS

Nombre	Code ISIN	Désignation	Valeur Brute	Amortissement / Dépréciation	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
300 000	FR0012620367	CREDIT AGRICOLE 2,70%15-140425	300 000	-	300 000	304 950
500 000	FR0013030129	CREDIT AGRICOLE TAUX FIXE 3%	500 000	-	500 000	510 600
10	FR0013173028	CMA 3,25%16-010626 EMTN	1 023 500	16 136	1 007 364	984 877
400	XS1190632999	BNP PARIBAS 2,375%15-170225	401 800	1 422	400 378	398 169
400	1-XS1470601656	BNP PARIBAS 2,25%16-0127	384 600	9 510	394 110	383 163
200 000	FR0010804500	ORANO 4,875%09-230924 EMTN	213 700	11 083	202 617	206 458
4	CH0517825276	CS GROUP TV20-140128	366 600	4 644	371 244	302 221
4	XS2373642102	BARCLAYS TV21-090829	359 240	4 323	363 563	317 084
4	DE000DL19T26	DEUTSCHE BANK 1,75%18-170128	383 800	2 249	386 049	349 419
200 000	FR0013406303	SGIS 2,1%19-100124 EMTN INDEX	200 000	-	200 000	190 303
4	FR0013365640	GROUPAMA 3,375%18-240928	442 600	15 844	426 756	373 028
5	FR0011781061	CFCM TSR 4,25%14-26	550 000	23 364	526 636	524 062
1	FR0013374709	FINANC APSYS 5,5%18-141123	101 900	2 066	99 834	95 503
200	2-XS1470601656	BNP PARIBAS 2,25%16-0127	221 800	5 439	216 361	194 502
1	XS2228683277	NSANY 2.652 03/17/26	189 298	1 642	190 940	189 479
1	XS1821883102	NFLX 3,625	286 020	1 576	287 596	291 159
1	FR0013419736	CAFP 1 05/07/2027	184 560	1 738	186 298	178 414
5	FR0013512944	STELLANTIS NV	490 320	644	490 964	492 342
500 000	XS2306601746	EASYJET FINCO BV	400 950	4 297	405 247	412 997
500 000	XS2178586157	CONTINENTAL AG	492 600	454	493 054	489 541
500 000	XS2344385815	RYANAIR DAC	449 050	3 364	452 414	449 660
500 000	FR0013053329	SANEF1.875%16	481 250	329	481 579	472 973
500 000	FR001400B1L7	RCI BANQUE 4.75%	518 000	220	517 780	512 767
500 000	XS2311407352	Bank of Ireland Group PLC 0,375% 21/27	443 250	879	444 129	432 627
500 000	XS2530444624	Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA	495 250	53	495 303	488 251
3 000 000	XS2339271392	CITIGROUP 0,33%21-020125INDEX (CE)	3 000 000	-	3 000 000	2 728 500
1	XS2400422312	RBC LONDON 0,68%22-010425	1 000 000	-	1 000 000	928 881
400 000	XS1501166869	TOTALENERGIES SE TV16-PERP	455 800	14 802	440 998	379 534
4	FR0011401751	EDF TV13-PERPETUEL EMTN	458 400	28 011	430 389	398 733
2	FR0013331949	LA POSTE TV18-PERP.	209 700	3 424	206 276	186 528
4	FR0013336534	CNP ASSURANCES 4,75%18-PERP.	436 800	6 696	430 104	368 117
2	FR0013330537	URW 2,875%18-PERP	181 400	6 051	187 451	158 263
1	FR0013534336	EDF TV20-PERP.	218 000	2 065	215 935	145 846
2	XS2077670342	BAYER TV19-121179	211 100	2 403	208 697	170 012
1	1-DE000A289FK7	ALLIANZ TV20-PERP.	205 300	596	204 704	152 110
2	FR00140007L3	VEOLIA TV20 PERP INDX	204 400	499	203 901	162 411
1	FR0013461795	BANQUE POSTALE TV19-PERP.	210 626	1 194	209 431	174 116
300	XS1206541366	VW INTL FINANCE TV15-PERP.	322 380	2 721	319 659	250 809
3	FR0013455854	LA MONDIALE TV19-PERP.	333 840	3 836	330 004	267 571
300	XS1640903701	HSBC HOLDINGS TV17-PERP.CV	343 440	6 668	336 772	265 297
15	FR0013533999	CREDIT AGRICOLE TV20-PERP.	1 664 845	33 078	1 631 768	1 339 167
3	FR0014003B55	ORANGE TV21-PERP.	301 110	181	300 929	235 853
2	2-DE000A289FK7	ALLIANZ TV20-PERP.	413 120	1 476	411 644	304 219
3	FR00140046Y4	ENGIE TV21-PREP	304 500	562	303 938	221 519
4	BE6317598850	AGEAS TV19-PERP	368 560	8 350	376 910	312 061
2	FR00140049A8	GECINA 0,875%22 EMTN	194 494	380	194 874	131 411
3	FR0013422623	EUTELSAT 2,25%	315 480	3 178	312 302	254 070
1	FR0013292828	BNFP V1.75 PERP EMTN	295 620	9 499	305 119	297 909
3	XS2231183646	HLDG INFRA 1,625%	311 340	1 571	309 769	247 331
3	FR0014003XY0	MACIF TV21-PREP	307 890	1 319	306 571	222 800
<b>TOTAL OBLIGATIONS COTEES</b>			<b>22 148 233</b>	<b>129 871</b>	<b>22 018 362</b>	<b>19 847 614</b>
<b>SOUS TOTAL R 343-9</b>			<b>22 148 233</b>	<b>129 871</b>	<b>22 018 362</b>	<b>19 847 614</b>



## RECAPITULATIF DES PLACEMENTS FINANCIERS

DESIGNATION DES VALEURS		Valeur Brute	Amortissement / Dépréciation	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
212 000	IMMEUBLE DE PLACEMENT	223 000	33 816	189 184	220 000
219 000	IMMEUBLE D'EXPLOITATION	986 969	366 969	620 000	620 000
230 000	ACTIONS	5 360 149	48 800	5 311 349	5 957 731
233 200	FONDS EN DEPOT	43 578 413	-	43 578 413	43 682 209
234 300	PRÊT CONSENTI	500 000	-	500 000	500 000
250 500	PARTICIPATION DANS ENTREPRISE LIEE	496 000	-	496 000	496 000
231 000	OBLIGATIONS COTEES	22 148 233	129 871	22 018 362	19 847 614
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>		<b>73 292 764</b>	<b>579 457</b>	<b>72 713 308</b>	<b>71 323 554</b>





# ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

## I- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les faits suivants ont concouru à l'évolution des activités et de l'organisation du GAMEST :

### - **Gouvernance**

- Poursuite du projet « GAMEST Excellence », un programme de transformation dynamique afin de préparer notre organisation à faire face aux futurs défis assurantiels, autour d'une ambition forte : atteindre l'Excellence vis-à-vis des clients, des équipes, des partenaires.
- Mise en place d'une Révision Stratégique en associant les Présidents et les Directeurs des Structures afin de définir les lignes directrices de notre futur développement.

### - **Optimisation des Partenariats**

- Poursuite de la mise en production de Partenariats sur des niches non-auto ;
- Décision d'arrêt de partenariats courtiers « grossistes » jugés non rentables (Automobile, Construction, Hôtel)

### - **Métier**

- Mise en place des Produits Communs
- Développement d'un outil de web souscription (OAV)

### - **Conformité**

- Travaux de mise en conformité avec les nouvelles réglementations et dispositifs réglementaires
- Déploiement d'un dispositif de contrôle des Courtiers Délégués afin de vérifier les souscriptions et les règlements sinistres.
- Monitoring des courtiers :
  - Réalisation d'audit auprès des délégués sinistres

### - **Approche financière**

- Mise en place en juin 2022 d'une Commission Investissements et Placements associant des spécialistes externes dans le domaine de la finance afin d'optimiser collectivement les options de placements financiers du GAMEST en tenant compte des impacts sur le SCR.

### - **Contexte économique lié à la guerre en Ukraine**

- Impact de la guerre en Ukraine et de la pénurie d'énergie qui persiste, ont pour impact de faire grimper les prix à des niveaux record. L'inflation a eu pour conséquence de rendre le consommateur plus attentif sur ses dépenses en général.

- **Evolution du périmètre de l'Union GAMEST**

- Séparation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la Mutuelle SMAB ayant un Portefeuille de plus de 7,8 M€

- **Retrait de la Mutuelle SMAB**

Pour rappel :

- Décision annoncée fin avril 2021 par la SMAB de quitter le GAMEST au 31 décembre 2021. Cette décision fut d'autant plus inattendue qu'elle fut étonnamment accompagnée de réclamations indemnitaires de la part de la Mutuelle, d'un montant de 2 236 K€ comme justifié ci-après :

<b>Réclamations chiffrées</b>	
Remboursement du Fonds d'établissement versé par la SMAB au GAMEST en 2013 lors de leur intégration	600 000,00 €
Restitution du versement complémentaire à la suite de l'intervention de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution	563 000,00 €
<i>Total de la couverture des engagements</i>	<i>1 163 000,00 €</i>
Remboursement de la souscription des Certificats Mutualistes	369 000,00 €
Remboursement de la contribution de la SMAB au renforcement des fonds propres du GAMEST en 2014	315 100,00 €
Restitution de la part de la Provision Pour Egalisation (PPE)	183 700,00 €
Restitution du manque à gagner relatif au Partenariat MAM'S AMY	205 022,00 €
<b>Montant total des restitutions :</b>	<b>2 235 822,00 €</b>

Concernant ces réclamations financières, le GAMEST n'a pas souhaité donner un avis favorable estimant que ces demandes n'étaient aucunement justifiées.

De ce fait, cette position a donné lieu à une Assignation du GAMEST par la SMAB en date du 9 mars 2022.

De l'analyse d'un tel dossier, à l'appui des Statuts en vigueur et du Traité de réassurance interne, il n'est envisagé aucune indemnisation de quelle que nature que ce soit par rapport aux réclamations financières formulées par la SMAB.

Ainsi, le GAMEST juge qu'il n'y a pas lieu de provisionner un quelconque montant à cet effet.

### III - INFORMATIONS SUR LES METHODES

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du Bilan, du Compte de résultat et de l'Annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des Assurances et par le Règlement ANC n°2020-01 et, à défaut, celles du Plan Comptable Général.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du « principe de prudence », conformément aux hypothèses de base :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Continuité d'exploitation.



### 1. – Actifs incorporels

Ce poste comprend :

- Les logiciels qui font l'objet d'un amortissement annuel d'un tiers.

### 2. – Immobilisations corporelles

Les Actifs Corporels d'Exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode « linéaire » selon les durées suivantes correspondant aux durées d'utilisation des immobilisations :

- Agencement, aménagements, installations : 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier ou matériel de bureau : 4 à 10 ans.

### 3. – Placements immobiliers

Les immeubles sont inscrits à leur « Valeur d'Achat ».

Le GAMEST a tenu compte des nouvelles Règles comptables applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 en application du Règlement C.R.C. N° 2004-06. En ce qui concerne les immeubles, l'approche par composants introduite par le Règlement C.R.C. 2002-10 concernant l'amortissement et la dépréciation des Actifs, a été appliquée de la façon ci-dessous.

Les immeubles ont été décomposés comme suit :

#### Immeuble de COLMAR

Composant	Pourcentage	Durée d'amortissement
Terrain	24%	-
Structure	64.22%	50 ans
Electricité	3.19%	25 ans
Menuiseries extérieures	4.10%	25 ans
Chauffage	2.44%	15 ans
Ravalement	2.05%	15 ans

#### Appartement de DIJON

Composant	Pourcentage	Durée d'amortissement
Terrain	10%	-
Gros œuvre	58.50%	50 ans
Clos et couverts	9%	25 ans
Installations techniques	13.50%	25 ans
Agencement secondaire	9%	15 ans

Le GAMEST avait comptabilisé en 2021 une dotation pour dépréciation à hauteur de 128 353 €. Compte tenu de la valeur de réalisation de l'immeuble de Colmar au 31/12/2022, cette provision a été reprise à hauteur de 28 457 € en 2022.

#### 4. – Placements financiers

Les Placements sont enregistrés à leur prix d'acquisition :

- Pour les **Titres obligataires perpétuelles et non perpétuelles**, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement ou date de prochain call. Sur ces titres, une provision pour dépréciation serait constituée, si le débiteur n'était pas en mesure de respecter ses engagements. En fin d'exercice, la valeur de réalisation correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les **Actions et OPCVM** en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation. La moins-value n'est matérialisée que si elle revête d'un caractère durable, à savoir qu'elle représente une perte potentielle de plus de 20% sur une période de 6 mois.

A la clôture de l'exercice **2022**, le GAMEST a constitué une provision à hauteur de 48 800 € sur les actions et OPCVM concernés.

#### 5. – Investissement informatique

L'Union de Réassurance, en 2007, a fait un apport à un Groupement d'Intérêt Economique (GIE GIGAM) de ses logiciels informatiques développés pour son compte et acquis par ses soins.

Le GAMEST est depuis adhérent du GIE GIGAM et bénéficiaire, à ce titre, de la mise à disposition des versions actualisées desdits logiciels.

#### 6. – Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition enregistrés au 31.12.2022 représentent les charges de souscription des services Assurance de Personnes et Protection Juridique ainsi que les charges liées à l'informatique du Groupe.

#### 7. – Provision pour primes non-acquises, risques en cours et risques croissants

- La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée au prorata temporis.
- Une provision pour risques en cours est susceptible d'être constituée. Elle est destinée à couvrir, pour les primes payables d'avance, la charge des sinistres et frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et l'échéance de la prime, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

L'assiette de calcul de la PREC comprend également l'ensemble des primes pour lesquelles l'Union est engagée à la clôture de l'exercice, y compris celles liées aux contrats à tacite reconduction que l'Union n'a plus la possibilité de résilier au 1<sup>er</sup> janvier N+1.

Cette provision brute représente au 31/12/2022 : 5 336 906 €

- La provision pour risques croissants constituée en 2015 suite à l'adhésion de La Bressane se définit comme la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

## **8. – Provisions pour sinistres à payer**

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les prévisions de recours sont estimées en fonction du degré de « recouvrabilité ».

Une provision de gestion est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Les modalités de provisionnement relatives à l'assurance automobile ont été revues conformément aux dispositions de l'Article R 331-26 du Code des Assurances et les montants obtenus ont été comparés selon différentes méthodes en vue d'opérer une différenciation selon la nature des prestations.

Par ailleurs, les paramètres de calcul des provisions de maintien en arrêt de travail ont été revus conformément aux dispositions de l'Article A 331-22 du Code des Assurances.

L'évaluation de la provision pour « sinistres tardifs » comprend un historique retenu comme base de calcul de 5 ans et des triangles de charges, lorsqu'ils sont suffisants, sont utilisés pour l'évaluation de la provision sur les partenariats spécifiques.

## **9. – Provisions pour frais de gestion sinistre**

La provision pour frais de gestion des sinistres à payer continue d'être constituée dans les provisions techniques au Passif du Bilan et à l'Actif du Compte de régularisation (sauf part relative aux provisions de la SMAB) pour un montant de **2 898 235 €**.

La provision pour frais de gestion des sinistres est calculée sur la base des indemnités et frais provisionnés, de même que sur le montant des recours à percevoir.

Le taux de chargement appliqué est celui constaté par chaque cédante au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écartés au-delà de ce montant pour le calcul.

## **10. – Provisions pour égalisation**

Cette provision est destinée à faire face aux « charges exceptionnelles » afférentes aux opérations garantissant les risques Catastrophes Naturelles et Tempête.

La provision pour égalisation s'établit au 31.12.2022 à **1 400 000 €**. Aucune dotation n'a été opérée sur 2022.

## **11. – Provisions pour risques et charges**

Le GAMEST a constaté sous forme de provision, la totalité de ses engagements de retraite des collaborateurs salariés. Elle s'élève au 31.12.2022 à **26 967 €**.

Le GAMEST a également constaté au passif, une provision pour médailles du travail d'un montant de 30 704 €.

## **12. – Commissions reçues d'avance des réassureurs**

La part de commission versée par le réassureur au titre des primes non acquises au 31.12.2022 est provisionnée au Bilan à hauteur de **179 542 €**.

### **13. – Variation des PANE (primes acquises non émises) et des primes à annuler**

Le volume des provisions pour PANE est identifié au Compte de Résultat technique, de même que le total des provisions pour primes à annuler.

La provision constituée est calculée par chaque cédante sur la base moyenne des 3 dernières années de son activité.

### **14. – Charges**

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- Affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont la masse salariale et l'effectif.

### **15. – Répartition du résultat en faveur des cédantes**

La « Participation » de chaque cédante correspond à son propre résultat technique net de réassurance externe déduction faite des charges du GAMEST.

## **III – PERSPECTIVES – AUTRES INFORMATIONS**

Il est prévu en 2023 de renforcer certains moyens humains comme une ressource supplémentaire au sein du Service mutualisé sinistres du fait de l'intégration d'une partie de la gestion des sinistres d'une nouvelle Cédante. En parallèle, des actions ont été engagées autour de la priorité à donner au développement rentable et au passage à une organisation « agile ».

## IV – INFORMATIONS SUR LE BILAN (Chiffres en euros)

### A ) A C T I F

#### 1. – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Rubrique / Valeurs brutes	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Logiciels	328 778	110 905		439 683
Autres actifs incorporels	3 289			3 289
<b>TOTAL</b>	<b>332 067</b>	<b>110 905</b>	<b>-</b>	<b>442 972</b>

#### 2. – PLACEMENTS IMMOBILIERS

Rubrique / Valeurs brutes	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Constructions	992 719			992 719
Terrains	217 250			217 250
<b>TOTAL</b>	<b>1 209 969</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 209 969</b>

#### 3. – AUTRES PLACEMENTS

Rubrique / Valeurs brutes	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Parts de SCPI	1 630 555			1 630 555
Actions cotées	3 909 630		180 036	3 729 594
Prêt consenti	500 000			500 000
Comptes à terme	5 620 000	43 969 174	16 984 587	32 604 587
Livrets	43 376 270	5 612 143	38 014 587	10 973 826
Placements dans entreprises liées	496 500		500	496 000
Obligations cotées	16 122 551	8 025 682	2 000 000	22 148 233
<b>TOTAL</b>	<b>71 655 506</b>	<b>57 606 999</b>	<b>57 179 711</b>	<b>72 082 795</b>

#### 4. – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF

Rubrique / Valeurs brutes	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provision pour dépréciation des immeubles	128 353		28 457	99 896
Provision pour dépréciation durable	35 959	14 775	1 932	48 800
<b>TOTAL</b>	<b>164 312</b>	<b>14 775</b>	<b>30 389</b>	

#### 5. – ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Rubrique / Valeurs brutes	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Matériel informatique	140 721	171 377		312 098
Matériel de transport				
Mobilier Matériel Colmar - Mulhouse - Lons	150 767			150 767
Agenc. Aménag. Colmar - Mulhouse - Lons	76 412	8 125		84 537
<b>TOTAL</b>	<b>367 899</b>	<b>179 502</b>	<b>-</b>	<b>547 401</b>

#### 6. – AMORTISSEMENTS

Rubrique	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Logiciels	327 866	24 408	-	352 274
Immobilier	266 478	34 411		300 889
Matériel informatique	93 030	41 311		134 342
Mobilier Matériel Colmar - Mulhouse	128 017	7 403		135 420
Agenc. Aménag. Colmar - Mulhouse	29 868	5 572		35 440
Matériel de transport				
<b>TOTAL</b>	<b>845 259</b>	<b>113 106</b>	<b>-</b>	<b>958 365</b>

#### 7. – PROVISIONS TECHNIQUES DES REASSUREURS

Rubrique	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Part dans PNA	766 106		124 107	641 999
Part dans les SAP	83 819 400		1 528 508	82 290 892
Part dans Provision pour Risques en cours	5 432 913		4 630 876	802 037
<b>TOTAL</b>	<b>90 018 419</b>		<b>6 283 491</b>	<b>83 734 928</b>



## 8. – CREANCES

Rubrique	31/12/2021	31/12/2022	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans
Créances nées d'opérations D'assurance	738 270	629 750	629 750	
C.C. des Cessionnaires	2 034 518	2 156 170	2 156 170	
C.C. des Cédantes	6 925 410	6 926 951	6 926 951	
Etat organismes S.S.	-			
Débiteurs divers	856 851	1 176 919	1 176 919	
<b>TOTAL</b>	<b>10 555 049</b>	<b>10 889 491</b>	<b>10 889 491</b>	

## 9. – COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

Rubrique	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Coupons courus non échus	277 022	288 749	192 744	373 027
Provision frais de gestion de sinistre	3 062 475		252 925	2 809 549
Différence s/prix remb. à percevoir	7 553	52 430		59 983
Autres comptes (GCA)	66 948		914	66 034
Charges constatées d'avance	56 100	96 124	44 566	107 658
<b>TOTAL</b>	<b>3 470 098</b>	<b>437 303</b>	<b>491 149</b>	<b>3 416 252</b>

## B ) P A S S I F

### 1. – CAPITAUX PROPRES

Rubrique	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Fonds d'établissement (y compris Certificats Mutualistes)	25 125 000	2 220 000		27 345 000
Réserve pour éventualités diverses	5 813 982	480 949		6 294 930
Résultat de l'exercice	553 335	850 370	553 335	850 370
<b>TOTAL</b>	<b>31 492 316</b>	<b>3 551 319</b>	<b>553 335</b>	<b>34 490 301</b>

En 2022, une nouvelle période de souscription de certificats mutualistes à destination des mutuelles a été ouverte. 2 220 000 € ont ainsi été souscrits par les mutuelles de l'Union. Cette période de souscription prendra fin en décembre 2023 et devrait permettre la souscription de 6 000 000 € au total.

## 2. – PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Rubrique	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provisions pour primes non acquises	6 655 182		1 318 276	5 336 906
Provisions pour sinistres à payer	123 900 848		4 948 272	118 952 577
Prévision de recours à encaisser	-8 866 872		-3 940 504	-4 926 368
Provisions pour frais gestion Sinistre	3 062 475		164 240	2 898 235
Provisions pour Risques en cours	6 247 128		4 614 374	1 632 754
Provisions pour risques croissants	626 688		12 876	613 812
Provisions pour égalisation	1 400 000			1 400 000
<b>TOTAL</b>	<b>133 025 449</b>		<b>7 117 534</b>	<b>125 907 916</b>

Provisions pour sinistres ouverture	115 033 976
Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs	19 614 456
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture	78 632 911
<b>BONIS/MALIS</b>	<b>16 786 609</b>

Les provisions pour sinistres à payer tiennent donc compte notamment d'un boni brut de 7 000 000 € exclusivement lié à l'amélioration d'un sinistre corporel.

En net de réassurance, ce boni conduit à un boni de 5 675 800 €.

## 3. – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Rubrique	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Provisions pour IFC	54 987		28 020	26 967
Provisions médailles travail	40 698		9 994	30 704
<b>TOTAL</b>	<b>95 685</b>		<b>38 014</b>	<b>57 671</b>

## 4. – ETAT DES DETTES

Rubrique	31/12/2021	31/12/2022	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans
Dettes nées d'opérat. d'assurance	643 250	806 193	806 193	
C.C. des Cessionnaires	3 878 889	5 059 602	5 059 602	
C.C. des Cédantes	657 048	54 103	54 103	
Autres dettes – Personnel	222 952	241 475	241 475	
Dettes auprès d'un établissement de crédit	5 000 000	5 000 000	5 000 000	
Etat, Org. S.S., Coll. Publ.	262 573	230 116	230 116	
Créditeurs divers	368 930	523 813	523 813	
<b>TOTAL</b>	<b>11 033 642</b>	<b>11 915 301</b>	<b>11 9015 301</b>	

## 5. – DETTES FOURNISSEURS A LA CLOTURE PAR ECHEANCE

Rubrique	30 jours	60 jours	90 jours	120 jours
Fournisseurs	329 286			54 103
Fournisseurs d'immob.				
<b>TOTAL</b>	<b>329 286</b>			<b>54 103</b>

## 6. – COMPTES DE REGULARISATION

Rubrique	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Amortissement sur différence s/ prix de rembours.	46 492	144 525	1 163	189 854
Commissions reçues d'avance des réassureurs	210 600		31 058	179 542
<b>TOTAL</b>	<b>257 092</b>	<b>144 525</b>	<b>32 221</b>	<b>369 396</b>

## 7. – ENGAGEMENTS HORS BILAN

- **Engagements reçus :**
  - Valeurs reçues en nantissement des réassureurs : **77 227 761 €**
  
- **Engagements donnés :**
  - Au titre du traité de réassurance entre l'Union et ses cédantes, le GAMEST est caution solidaire envers ses cédantes ;
  - Au titre d'un prêt de titres conclu avec la BRED, 6.2 M€ de titres ont été prêtés moyennant le versement de 5 M€.



## V – INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT (Chiffres en euros)

### 1. – VENTILATION DES PRIMES ACQUISES

Rubrique	31/12/2021	31/12/2022
Primes émises	78 936 301	65 028 583
Variation des PNA	1 190 403	1 318 276
Variation des PANE	-58 510	-108 520
Variation des primes à annuler	64 290	-56 280
Variation de la PREC	-4 658 475	4 614 374
<b>TOTAL</b>	<b>75 474 009</b>	<b>70 796 433</b>

Les primes d'assurance sont relatives à des émissions souscrites en France et inclus les compléments de primes.

### 2. – VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENT

Rubrique	31/12/2021	31/12/2022
Revenu des placements	624 551	862 909
Produits diff. rembt. à percevoir	13 098	52 430
Plus ou moins-values sur valeurs mobilières	152 498	5 366
Reprise Provisions p/ dépréciation durable	501 853	1 932
<b>TOTAL Produits</b>	<b>1 291 999</b>	<b>922 638</b>

Rubrique	31/12/2021	31/12/2022
Dotation provision dépréciation durable	-	14 774
Amortissements des immeubles	34 411	34 411
Perte s/réalisation	392 444	-
Frais externes de gestion s/placements	80 913	87 495
Dotations amortis. des diff. s/ prix remb.	19 525	144 525
<b>TOTAL Charges</b>	<b>527 293</b>	<b>281 204</b>

### 3. – VENTILATION PAR DESTINATION DES FRAIS GENERAUX ET DES DOTATIONS

Rubrique	31/12/2021	31/12/2022
Frais de sinistre	1 846 093	2 011 742
Frais d'administration	420 876	469 499
Frais d'acquisition	283 421	296 458
Autres charges techniques	1 520 534	1 620 645
Participation aux bénéfices s/Résultat	21 418 386	16 541 615
Dotation autres provisions techniques (égalisation, risques croissants)	-4 002	-12 876
<b>TOTAL Charges</b>	<b>25 485 308</b>	<b>20 927 083</b>

### 4. – EFFECTIF

Effectif en ETP	31/12/2021	31/12/2022
Equipe de Direction	1	1
Cadres	12	13
Employés	23	24
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>38</b>

### 5. – REMUNERATION DES SALAIRES ET DES MEMBRES DE L'ORGANE DE DIRECTION

Rubrique	31/12/2021	31/12/2022
Salaires bruts	1 395 522	1 502 612
Charges sociales	586 854	632 103
Taxe sur salaires	147 103	153 093
<b>TOTAL</b>	<b>2 129 479</b>	<b>2 287 808</b>

Les salaires bruts au 31/12/2022 comprennent les indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration, elles représentent 61 594 € sur cet exercice.  
Cependant, aucun engagement n'a été enregistré en matière de retraite à l'égard de cet organe.



## 6. – VENTILATION DES 3 DERNIERS EXERCICES DE LA CHARGE DES SINISTRES ET DES PRIMES ACQUISES

en K€	ANNEE DE SURVENANCE				
	2018	2019	2020	2021	2022
<b>2020</b>					
Sinistres payés	28 018	28 395	14 685		
Provisions au 31.12	26 938	15 580	29 694		
<b>Charges de sinistres</b>	<b>54 956</b>	<b>43 975</b>	<b>44 379</b>		
Encaissement y compris PREC	51 947	59 283	73 238		
<b>% S/P</b>	<b>105.79%</b>	<b>74.18%</b>	<b>60.60%</b>		
<b>2021</b>					
Sinistres payés	29 587	33 216	25 826	18 789	
Provisions au 31.12	24 660	7 844	27 981	41 622	
<b>Charges de sinistres</b>	<b>54 247</b>	<b>41 060</b>	<b>53 808</b>	<b>60 412</b>	
Encaissement y compris PREC	51 947	59 283	73 238	75 474	
<b>% S/P</b>	<b>104.43%</b>	<b>69.26%</b>	<b>73.47%</b>	<b>80.04%</b>	
<b>2022</b>					
Sinistres payés	30 832	35 139	28 991	32 109	16 955
Provisions au 31.12	23 074	6 537	17 358	20 495	35 393
<b>Charges de sinistres</b>	<b>53 906</b>	<b>41 676</b>	<b>46 350</b>	<b>52 603</b>	<b>52 348</b>
Encaissement y compris PREC	51 947	59 283	73 238	75 474	70 796
<b>% S/P</b>	<b>103.77%</b>	<b>70.30%</b>	<b>63.29%</b>	<b>69.70%</b>	<b>73.94%</b>

